

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	68
----	----	----

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	13
ABSENTS	24

Vote Pour :	68
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

4 JUILLET 2023

Date d’Affichage

4 JUILLET 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi dix juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Jacques BROS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Michelle LAVIT à Louisa KAOUANE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Elisabeth LOYER à Claude SOULIES, Stéphanie NADAI-PUECH à Bernard FERRET, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Montserrat REILLES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE NERIN, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°179_2023

ACTES : 4.2.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 16- Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le besoin de créer les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Un poste d'agent polyvalent entretien restauration au niveau de la Direction Education sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (30/35h), il s'agit de recruter en direct un agent de la commune de Gaillac actuellement mis à disposition à 100%.

Est également créé un poste non permanent pour permettre le recrutement en contrat de projet, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, d'un directeur de projet organisation de la Direction des déchets, du patrimoine routier et des espaces verts.

Création :

1	Agent polyvalent entretien restauration	TNC (30/35H)	Technique	Adjoint technique
1	Directeur de projet organisation direction DPRN	TC	Administrative	Attaché territorial

En outre, afin de consolider le fonctionnement de plusieurs crèches du territoire :

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants au multi-accueil les Petits Dadous passe de 28 heures hebdomadaires à un temps complet notamment au vu de ses fonctions d'accueillant référent de section.
- Un poste d'auxiliaire de puériculture de la micro-crèche Enfant-Phare passe de 30 heures hebdomadaires à un temps complet au vu de ses fonctions de référent technique, adjointe à la directrice.
- Un poste d'adjoint d'animation est transformé en poste d'auxiliaire de puériculture au multi-accueil Arc en ciel, toujours à temps non complet (28/35^{ème}), afin de conforter l'organisation de la structure et la qualité de l'accueil.

Est également modifié :

- Un poste d'agent de maîtrise est transformé en poste d'adjoint technique territorial en vue du recrutement d'un chauffeur poids lourds grutier au sein du service des déchets.

Modifications :

1	Educatrice de jeunes enfants (Les Petits Dadous)	TC	Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants
1	Auxiliaire de puériculture (Enfant Phare)	TC	Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture
1	Auxiliaire de puériculture (Arc en ciel)	TNC (28/35 ^{ème})	Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture
1	Chauffeur poids lourds grutier	TC	Technique	Adjoint technique

Enfin, est supprimé du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet :

- Un poste d'animateur à temps complet exerçant les fonctions d'animateur jeunesse sur la commune de Lisle sur Tarn, ces missions étant désormais exercées directement par la commune.

Suppression :

Nombre de postes	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Animateur jeunesse	TC	Animation	Animateur

Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,
Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la Communauté d'agglomération,
Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 juillet 2023,
Considérant la nécessité de créer et modifier des emplois au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Dit que :**
 - . Les postes sont créés, modifiés ou supprimés au tableau des effectifs tel que précisé ci-dessus ;
 - . Ces emplois permanents ou non permanents pourront éventuellement le cas échéant, être pourvus par des agents non titulaires sur le fondement des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique ;
 - . Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **Donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **24 JUIL. 2023**

- publication - mise en ligne
Le **24 JUIL. 2023**

et/ou notification
Le

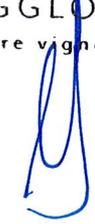
Le Président,
Paul SALVADOR



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023



ID : 081-200066124-20230710-179_2023-DE